

**Relevé de décisions de la consultation électronique du CROPSAV
Section spécialisée en santé des végétaux
organisée du 03 avril au 19 avril 2023**

OBJETS DE LA CONSULTATION :

- Actualisation de l'arrêté préfectoral organisant au niveau régional la lutte contre la maladie de la flavescence dorée de la vigne.
- Supports documentaires : formulaire de consultation en ligne, article internet (voir lien ci-après) et e-mail d'information.

MODALITÉS DE CONSULTATION :

- Sollicitation par e-mail du 03/04/2023 des participants à la section spécialisée en santé des végétaux du CROPSAV : 241 destinataires
- Mise en ligne, le 03/04/2023, sur l'internet de la DRAAF :
 - Du projet d'arrêté préfectoral actualisé (modification de l'annexe)
 - Des modalités de participation

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/actualisation-de-l-arrete-prefectoral-flavescence-doree-a7879.html>
- Clôture de la consultation le 19 avril 2023

Sujet	Résultat de la consultation
Arrêté préfectoral organisant au niveau régional la lutte contre la maladie de la flavescence dorée de la vigne	<i>Sur l'ensemble des personnes et structures consultées : * 3 réserves exprimées sur le projet (précisions ci-dessous) → L'avis du CROPSAV est réputé favorable</i>
Les réserves exprimées concernent des compléments ou corrections à apporter aux listes des communes dans les départements du Lot et des Pyrénées-Orientales. ↳ Le SRAL a pris en compte ces informations dans la rédaction de l'arrêté soumis à la signature du préfet.	
Conclusion : L'arrêté préfectoral modifié sera présenté au Préfet de région pour validation, avec mention de l'avis favorable du CROPSAV. L'arrêté préfectoral validé sera mis en ligne sur le site internet de la DRAAF.	